



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 22 MAI à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 MAI deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN).

Absente non représentée : Madame Anaïs VIDAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°24/71 – VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

**ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRANÇOISE DOLTO
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Publié le : 23 mai 2024

Transmis en Préfecture le : 23 mai 2024

Exécutoire le : 23 mai 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Les subventions aux associations pour l'année 2024 ont été attribuées par délibération lors du conseil municipal du 13 décembre 2023 après un examen en commissions thématiques, avec la possibilité pour les associations de solliciter une aide exceptionnelle en cas de besoins spécifiques en cours d'année.

Une subvention de 500 € avait été attribuée à l'association sportive du collège Françoise Dolto pour l'acquisition de matériel et l'organisation de classes découvertes.

La section de « laser run » de cette association s'est qualifiée pour les championnats de France se déroulant à Coulommiers les 21 et 23 mai. Le budget pour ce déplacement s'élève à 1 500 €.

Aussi, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € afin d'aider l'association à financer les frais de déplacement pour participer à cette compétition.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte de verser** une subvention de 300 € au bénéfice de l'association sportive du collège Françoise Dolto.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

